

**RAPPORT N° 02/4-25**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL**  
**AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GENERALE**  
**DES ANCIENS COMBATTANTS / SECTION DE SAINT-DENIS**  
**(14 Cité Fontaine / AS 285)**

L'Association Générale des Anciens Combattants / section de Saint-Denis, régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, sollicite de la Commune la mise à disposition d'un local communal en vue du transfert de son siège compte tenu de la dégradation de celui actuellement occupé.

Afin de perpétuer l'esprit d'entraide à l'égard de Anciens Combattants et Victimes de Guerre du secteur de Saint-Denis, la Municipalité se propose de mettre à la disposition de l'association le local situé 14 Cité Fontaine à Saint-Denis sur terrain cadastré section AS 285.

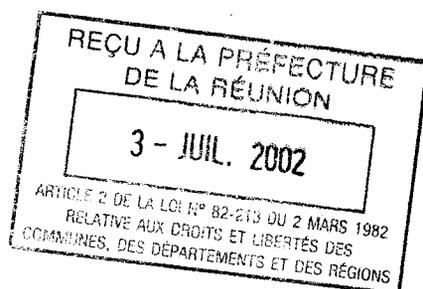
Il s'agit d'une construction en dur sous dalle de type SATEC améliorée à deux niveaux, d'une surface habitable de 120 m<sup>2</sup> environ et au rez-de-chaussée de superficie identique, mais en partie fermée pour le garage et le débarras, conformément au plan joint en annexe, destinée aux activités de l'Association Générale des Anciens Combattants / section de Saint-Denis telles que mentionnées à l'Article 2 de ses Statuts.

Je vous demande donc :

- d'approuver le principe de mise à disposition par Convention du local mentionné ci-dessus au profit de l'Association Générale des Anciens Combattants / section de Saint-Denis, aux conditions suivantes :
- . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- . occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle est de MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT EUROS (1 228 €/ mois) ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent**  
**Dominique FOURNEL**  
**2ème Adjoint**



DELIBERATION N° 02/4-25  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juin 2002

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GENERALE  
DES ANCIENS COMBATTANTS / SECTION DE SAINT-DENIS  
(14 Cité Fontaine / AS 285)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gino PONIN-BALLOM, 6ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, 2° Vie Familiale, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de mise à disposition par Convention au profit de l'Association Générale des Anciens Combattants / section de Saint-Denis du local situé au 14 Cité Fontaine à Saint-Denis sur terrain cadastré section AS 285, aux conditions suivantes :

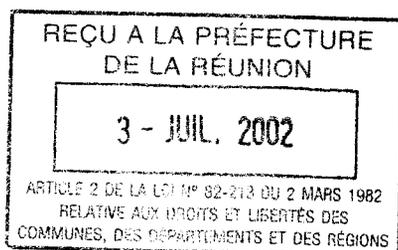
- . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- . occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle est de MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT EUROS (1 228 €/ mois).

**ARTICLE 2**

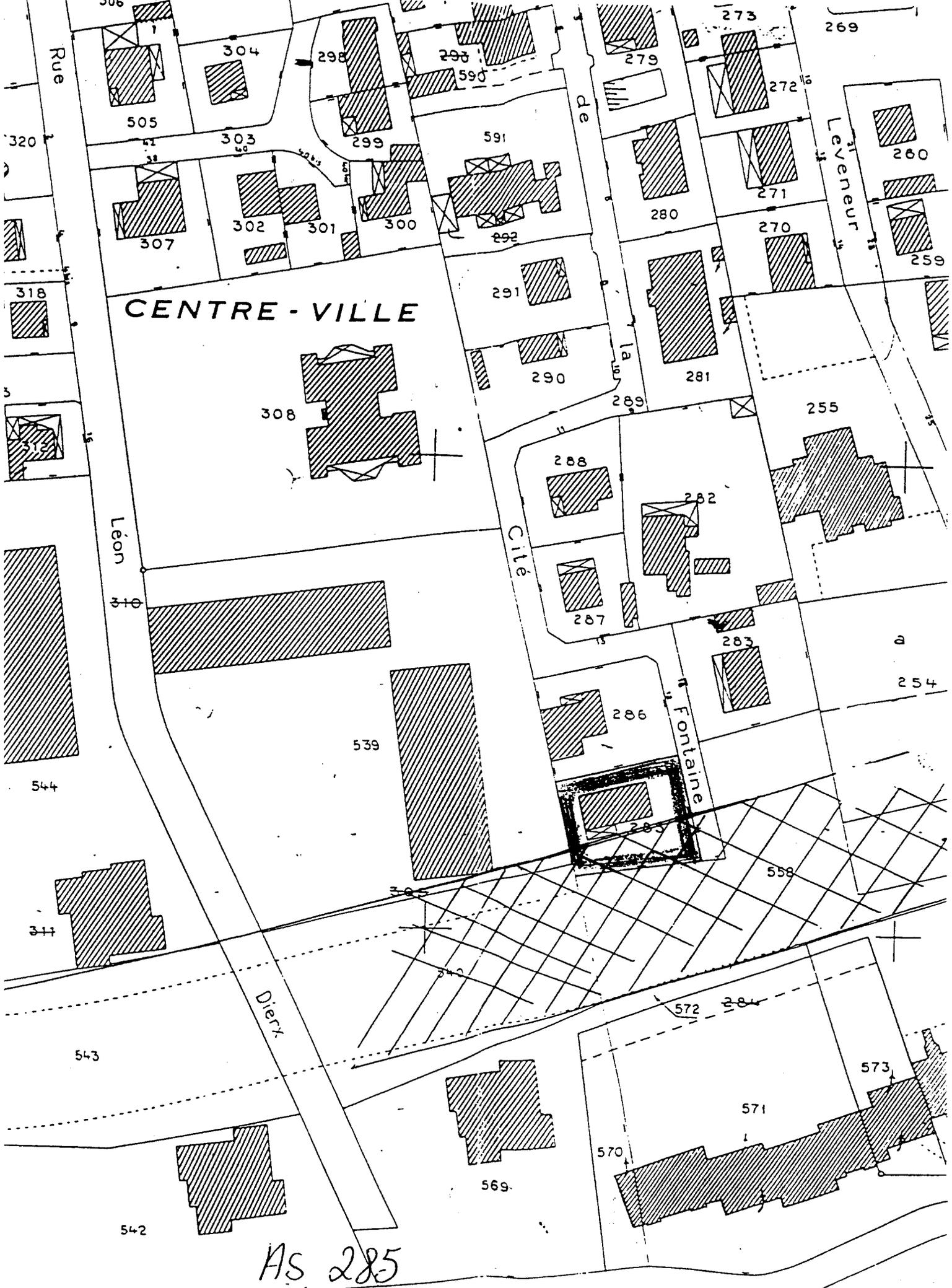
Autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL. 2002

Pour le Maire absent  
**Dominique FOURNEL**  
2ème Adjoint



CENTRE - VILLE



AS 285



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA RÉUNION

Brigade d'Évaluation Domaniale  
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9  
Tel : (02 62) 48 69 31

N° 7309

## AVIS DU DOMAINE

### CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'État - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : 842/2002 Évaluateur : J-C LELIEVRE

#### AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant Mission de création du parc National des Hauts de la Réunion

2 Date de la consultation 26-04-2002

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)  
Mise à la disposition de l'Association des Anciens Combattants

4 Propriétaire Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de Saint-Denis

14 cité Fontaine, ( parcelle cadastrée section AS n° 285)

villa en dur sous dalle à 2 niveaux comprenant :

au rez de chaussée : garage, débarras

à l'étage : séjour, cuisine, WC, salle de bains, 3 chambres, balcon

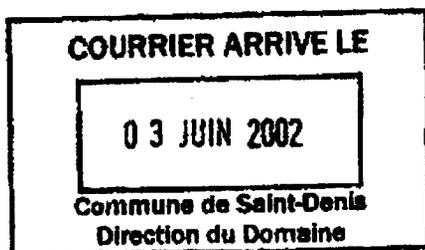
superficie utile pondérée 166 m<sup>2</sup>

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value - Appréciation d'ensemble

7 Situation locative existante - situation locative proposée :

9 Valeur locative retenue : 1 228 €/mois - 14 736 €/an

12 Réalisation d'un accord amiable



A Saint Denis le 22 mai 2002.  
Le Directeur des Services Fiscaux  
par délégation, l'inspecteur

J-C LELIEVRE

